

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR  
L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

arpeje  
Accueil familial de jour  
Rue centrale 6 – CP 1  
1580 Avenches

## ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR : ANNONCE DE VACANCES DE L'AMF

---

Nom : .....

Prénom : .....

Vacances :

du .....au .....

Le délai d'annonce de deux mois est à respecter, sauf dans le cas où un accord particulier est convenu avec le parent de l'enfant accueilli sur la convention d'accueil.

**Remarques :**

L'AMF est responsable d'informer tous les parents des enfants accueillis et l'arpeje de ses dates de vacances idéalement en début d'année civile. Lorsqu'un accueil débute en cours d'année, l'AMF note ses dates de vacances directement sur la convention d'accueil lors de la signature de celle-ci.

Lieu, date et signature de l'AMF:.....

Par sa signature, la/le responsable de l'AFJ atteste avoir pris connaissance des dates de vacances mentionnées ci-dessus :

Lieu, date et signature de le/la responsable de l'AFJ:

.....

